

petite enfance

**VOUS ETES PARENT  
ET TRAVAILLEZ  
EN HORAIRES ATYPIQUES**



**Mamhique**

Modes d'Accueil Mutualisés en Horaires atypiques



## Pourquoi ?

Pour les besoins de votre administration, vous travaillez en horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, les jours fériés, les week-end, les nuits...).

Ces contraintes peuvent amener à :

- **Des difficultés et coûts de garde de vos enfants importants**
- **Du stress et une baisse d'efficacité dans votre travail**
- **Des retards répétés**

Pour pallier cela, la Mutualité Enfance Famille a créé un service MAMHIQUE, qui vous permettra de :

- **Baisser les coûts de garde dus à l'atypie de vos horaires**
- **Améliorer votre qualité de vie et celle de vos enfants**
- **Travailler plus sereinement et efficacement**

Les services du Dispositif Mamhique vous sont proposés par votre Action Sociale Interministérielle et/ou votre Administration.

## Ils en parlent !

### Maman bénéficiaire de MAMHIQUE

« MAMHIQUE est une réponse adaptée à mes besoins spécifiques. Mon mari et moi travaillons de nuit et trouver une assistante maternelle pour deux jeunes enfants n'est pas facile. MAMHIQUE m'a aidé à trouver une solution et mes enfants sont gardés en toute sécurité, leurs rythmes sont respectés. Sans MAMHIQUE, je n'aurais pas pu continuer à travailler ».

ACCUEILLIR • ACCOMPAGNER • CONCILIER



## Comment ?



## Pour qui ?

Un service qui répond aux attentes de chaque acteur :

- L'Etat et ses établissements publics
- Parents
- Enfants de 0 à 12 ans
- Professionnels de la petite enfance



## Quelle réponse ?

Mamhique :

- Propose un service personnalisable et adaptable à votre propre situation
- Garantit un tarif encadré et limite les surcoûts dus à l'atypie
- Soutient la recherche et favorise la mise en lien avec un professionnel de la petite enfance, au plus près de chez vous
- Est complémentaire à d'autres services d'accueil du jeune enfant

## Quel coût ?

- Salaire du professionnel de la petite enfance



- Coût du service assuré par l'Etat, Préfecture de Région

## Quelles aides ?

- Des ICHAS versées sous forme de CESHU par votre employeur, par l'intermédiaire du service, pour compenser le surcoût lié aux horaires atypiques

### Aides ?

- PAJE Aides reçues par la CAF ou la MSA
- CMG
- ICHA CESHU reçus chaque mois par l'employeur par l'intermédiaire du service

Mamhique est un dispositif soutenu par la CAF dans le cadre d'agrément RPAM et/ou d'appels à projets nationaux sur les innovations

Quel contact ?

Accueil  
02 96 75 44 44

Annie PICHAVANT, Animatrice  
mamhique29@mutualiteenfancefamille.fr  
06 31 46 54 65

www.mutualiteenfancefamille.fr

